

3 novembre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HF COMPANY

(Eurolist)

Par courrier du 3 novembre 2006, reçu ce jour, la société Tocqueville Finance (8, rue Lammennais, 75008 Paris), agissant pour le compte du FCP Ulysse dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 novembre 2006, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société HF COMPANY et d'acquisitions d'actions HF COMPANY, le seuil de 5% des droits de vote de cette société et détenir pour le compte dudit fonds, 255 089 actions HF COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 6,17% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 136 604 actions représentant 5 069 375 droits de vote.